

PROCEDURE DE SOUSCRIPTION – CARDIF MULTIPLUS PERP

Pour souscrire un contrat CARDIF MULTIPLUS PERP, suivez le mode d'emploi ci-dessous :

Le dossier de souscription

- Complétez et signez le bulletin de souscription dans les cases indiquées pour le souscripteur
- Complétez et signez la fiche de renseignement confidentielle (selon les cas énumérés dans la fiche de renseignement)
- Indiquez sur le bulletin de souscription les frais convenus avec votre conseiller (à coté du montant du versement)
- Pensez à bien choisir la clause bénéficiaire et précisez toutes les informations concernant les supports choisis et les options de gestion choisis

Liste des documents à envoyer

- Le bulletin de souscription dûment rempli et signé
- La fiche de renseignement confidentielle dûment remplie et signée
- Un chèque correspondant au montant du versement initial à l'ordre de « CARDIF» augmenté de 10€ de frais d'adhésion
- Un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée pour la mise en place des versements programmés
- Une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso) et un justificatif de domicile
- Les documents de transfert complétés et signés (en cas de transfert de contrat PERP)
- Une copie du contrat PERP à transférer (en cas de transfert)

N'oubliez pas de prendre connaissance des dispositions générales du contrat et de la liste des fonds en unité de compte.

ENVOYEZ CES DOCUMENTS A
K&P EPARGNE
8 Rue de l'Arcade
75008 Paris

K&P EPARGNE est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous fournir toute information sur rendez-vous ou par téléphone au 01 42 56 60 00.

6 DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

En cas de vie au terme de la phase de constitution de l'épargne-retraite, cette épargne-retraite vous sera versée sous forme de rente viagère, selon les modalités définies à l'article 5.1 de la Notice et/ou dans les cas de sortie partielle ou totale en capital selon les modalités définies à l'article 5.2 de la Notice.

• **Clause bénéficiaire standard :**

En cas de décès pendant la phase de constitution de l'épargne-retraite et à défaut de désignation valable à la date du décès, cette épargne-retraite sera versée sous forme de rente viagère à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou en cas de prédécès ou de renonciation au bénéfice du contrat de l'un d'entre eux, à ses représentants, à défaut à mes héritiers.

• Si la clause standard ne convient pas, je choisis l'une des clauses de désignations bénéficiaires ci-dessous :

1- Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers*. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts de chacun :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :
Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

* En cas de multi bénéficiaires, la désignation doit se faire de préférence sur un courrier séparé.

7 SIGNATURE

Conformément aux dispositions de l'article « Informatique et Libertés » de la notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à Cardif Assurance Vie - Service Relations Clients France - SH 944 - Epargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, en joignant la copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la notice du contrat Cardif Multi-Plus PERP, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, de la note détaillée ou du prospectus simplifié.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 8, rue du Port - 92728 Nanterre cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation « Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus PERP n° (numéro) du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature ».

À _____, Le _____

<p align="center">Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>

<p align="center">Signature des représentants légaux (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>
--

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la signature du bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6 DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

En cas de vie au terme de la phase de constitution de l'épargne-retraite, cette épargne-retraite vous sera versée sous forme de rente viagère, selon les modalités définies à l'article 5.1 de la Notice et/ou dans les cas de sortie partielle ou totale en capital selon les modalités définies à l'article 5.2 de la Notice.

• **Clause bénéficiaire standard :**

En cas de décès pendant la phase de constitution de l'épargne-retraite et à défaut de désignation valable à la date du décès, cette épargne-retraite sera versée sous forme de rente viagère à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou en cas de prédécès ou de renonciation au bénéfice du contrat de l'un d'entre eux, à ses représentants, à défaut à mes héritiers.

• Si la clause standard ne convient pas, je choisis l'une des clauses de désignations bénéficiaires ci-dessous :

1- Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers*. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts de chacun :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :
Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

* En cas de multi bénéficiaires, la désignation doit se faire de préférence sur un courrier séparé.

7 SIGNATURE

Conformément aux dispositions de l'article « Informatique et Libertés » de la notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à Cardif Assurance Vie - Service Relations Clients France - SH 944 - Epargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, en joignant la copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la notice du contrat Cardif Multi-Plus PERP, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, de la note détaillée ou du prospectus simplifié.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 8, rue du Port - 92728 Nanterre cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation « Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus PERP n° (numéro) du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature ».

À _____, Le _____

Signature de l'adhérent(e)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature des représentants légaux (le cas échéant)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la signature du bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6 DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

En cas de vie au terme de la phase de constitution de l'épargne-retraite, cette épargne-retraite vous sera versée sous forme de rente viagère, selon les modalités définies à l'article 5.1 de la Notice et/ou dans les cas de sortie partielle ou totale en capital selon les modalités définies à l'article 5.2 de la Notice.

• **Clause bénéficiaire standard :**

En cas de décès pendant la phase de constitution de l'épargne-retraite et à défaut de désignation valable à la date du décès, cette épargne-retraite sera versée sous forme de rente viagère à mon conjoint à la date du décès, à défaut à mes enfants vivants ou en cas de prédécès ou de renonciation au bénéfice du contrat de l'un d'entre eux, à ses représentants, à défaut à mes héritiers.

• Si la clause standard ne convient pas, je choisis l'une des clauses de désignations bénéficiaires ci-dessous :

1- Je désigne ci-dessous le(s) bénéficiaire(s) suivant(s), à défaut mes héritiers*. Indiquer les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, noms de jeune fille, adresses et parts de chacun :

2 - J'opte pour une clause bénéficiaire déposée chez un notaire :
Je désigne comme bénéficiaire des capitaux en cas de décès la (les) personne(s) citée(s) dans la clause bénéficiaire déposée chez Maître (nom, prénom, code postal de l'étude), à défaut à mes héritiers.

3 - Pour toute autre désignation, joindre une lettre datée et signée de l'adhérent, annexée au présent document.

* En cas de multi bénéficiaires, la désignation doit se faire de préférence sur un courrier séparé.

7 SIGNATURE

Conformément aux dispositions de l'article « Informatique et Libertés » de la notice, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs. Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à Cardif Assurance Vie - Service Relations Clients France - SH 944 - Epargne - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, en joignant la copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, préalablement à mon adhésion, de la notice du contrat Cardif Multi-Plus PERP, ainsi que pour chaque unité de compte choisie lors de mon adhésion : des caractéristiques principales ou du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, de la note détaillée ou du prospectus simplifié.

Je peux renoncer à mon adhésion au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du présent bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 8, rue du Port - 92728 Nanterre cedex. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre de renonciation « Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon adhésion au contrat Cardif Multi-Plus PERP n° (numéro) du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature ».

À _____, Le _____

<p align="center">Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>

<p align="center">Signature des représentants légaux (le cas échéant) précédée de la mention « Lu et approuvé »</p>
--

Vous recevrez votre attestation d'adhésion au présent contrat au plus tard dans les 3 semaines à compter de la signature du bulletin d'adhésion. Si vous ne la recevez pas dans ce délai, nous vous remercions d'en avertir Cardif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.